

Séminaire de l'Education dans l'Yonne. Et après ?

Le 08 février s'est tenu dans notre département un séminaire intitulé « *La pauvreté, une fatalité ? Réussir ensemble, une réalité dans l'Yonne* » organisé par la DSDEN de l'Yonne. Il a réuni sur une journée (conférences le matin, ateliers de travail l'après-midi) les différents acteurs, au sens large, qui interviennent dans l'Education ou dans sa périphérie.

Pour le SNES et la FSU, **la question de la réussite scolaire dans notre département et de ses difficultés n'est pas nouvelle**. Notre organisation s'est saisie de cette question depuis fort longtemps, en particulier depuis la publication d'un rapport de l'Inspection Générale en 2004 soulignant le retard de notre département en termes de réussite éducative et alertant sur un certain nombre de dysfonctionnements. Ce rapport ne faisait que confirmer ce que nous pressentions sur le terrain depuis longtemps.

Dès lors, **la FSU n'a eu de cesse d'interpeller les différents acteurs de l'Education afin de faire évoluer les choses et de trouver des solutions**. Elle a, entre autres, été un élément moteur d'un collectif « *L'Ecole que nous voulons* ». Elle s'est souvent heurtée à l'inertie de l'administration peu prompte à se remettre en cause et plus encline à faire pression à tous les niveaux pour que les indicateurs (taux de passage dans le niveau supérieur par exemple) soient plus favorables.

Mais le problème de la réussite éducative dans l'Yonne ne s'est pas amélioré subitement et reste bien une caractéristique de notre département. C'est pourquoi, l'an dernier, **nous avons demandé des assises de l'Education** pour essayer à nouveau d'avancer sur cette question. L'institution a proposé le séminaire du 08 février.

Pour nous, c'était loin de ce que nous souhaitions, notamment parce que les problèmes internes à l'Education, c'est-à-dire ce que nous vivons tous au quotidien, seraient largement laissés de côté. Néanmoins, nous avons décidé d'y participer pour apporter la parole des acteurs de terrain, les enseignants. C'est pourquoi nous avons demandé et obtenu un rendez-vous préliminaire avec la Rectrice où nous avons exposé les problèmes spécifiques de l'Yonne.

Si les échanges ont été intéressants et ont permis d'aborder un certain nombre de sujets sensibles, il n'en demeure pas moins que cette journée nous laissera des regrets.

Regret de n'avoir vu que si peu d'enseignants : les premiers concernés, quand même ! L'administration n'a pas fait beaucoup de zèle pour les solliciter. Par contre, les chefs d'établissement étaient extrêmement bien représentés, merci pour eux !

Regret de n'avoir vu que très peu de Conseillers Départementaux : ce sont pourtant eux qui décident de la sectorisation (et donc de la mixité sociale de nos établissements), des transports scolaires et de l'ouverture ou de la fermeture de collèges.

Regret de n'avoir pas pu échanger avec des Conseillers Régionaux en charge de la carte des formations sur le territoire ainsi que de l'ouverture et de la fermeture des lycées.

Car enfin, pour pouvoir avancer sur la question de la réussite scolaire dans le département, il faudra bien un jour aborder les sujets qui fâchent ...

Comment justifier la fermeture annoncée d'un collège REP sur Auxerre en évoquant, entre autres, une meilleure mixité sociale quand on sait que dès qu'un établissement sort du dispositif REP, ses moyens supplémentaires lui sont rapidement retirés (c'est le cas du collège P. Bert l'an prochain, 2 ans après être sorti de REP) ?

Comment parler de réussite éducative lorsqu'on laisse un lycée de plus de 3000 élèves dans le nord du département avec les sources de problème que cela induit forcément (ne serait-ce que par les temps de transports scolaires très élevés pour une partie des élèves) ?

Comment réfléchir à des projets visant à une meilleure réussite éducative quand les postes partagés se multiplient, **quand la dotation rectorale en collège est basée, hors collèges REP, sur des effectifs de 28 en 6^{ème} et 30** dans les autres niveaux ?

Comment améliorer la réussite aux examens d'un lycée, qualifiée actuellement de médiocre, en lui attribuant des moyens en nombre d'heures d'enseignement par élève parmi les 5 derniers de l'académie au prétexte que sa taille (hors norme) lui permet de bien remplir les classes ?

Comment affirmer que les jeunes du département et leurs familles manquent d'ambition parce qu'ils rechignent à quitter leur giron familial lorsque l'offre de formation (en LV, en termes d'options, de formations, ...) est nettement inférieure à ce que va pouvoir trouver un habitant de la région dijonnaise ?

C'est maintenant que ces questions doivent être traitées et de façon urgente.

Quand, Mme la rectrice ? Quand, Mme la présidente du Conseil Régional ? Quand, M. le Président du Conseil Départemental ?



Sommaire :

Page 1 : Edito

Page 2 : La réforme dans l'Yonne - Bilan

Page 3 : Les problèmes causés par la réforme

Page 4 : CHSCT
La supercherie des DHG

Repas RESF

Le repas annuel de solidarité avec les sans-papiers organisé par le comité VIVONS ENSEMBLE-RESF 89 aura lieu le 25 février prochain à la salle des fêtes de Gron à 12h30.

Réunion mutations intra-académiques

Mercredi 15 mars à partir de 15 h

Au local FSU à Auxerre

2 avenue Courbet



Pour nous contacter :

snes89@dijon.snes.edu

SNES-FSU 89,
58 rue du 89ème RI
89 100 SENS

06 52 82 17 54

Olivier Provost

LA REFORME DU COLLEGE DANS L'YONNE

Quarante collègues venu(e)s d'une dizaine de collèges ont débattu en stage le vendredi 16 décembre de la mise en place de la réforme du collège dans notre département et de la mise en place du LSUN (Livret Scolaire Unique Numérique).

Le chef d'établissement nous a imposé un devoir par compétences qui doit être utilisé chaque trimestre pour valider les compétences !

Notre chef refuse que l'on ait nos élèves en AP, elle a peur que l'on fasse cours avec eux !

Bilan de la mise en place de la réforme du collège dans l'Yonne

Voici les plus grandes différences qui ont été relevées ; chacun a ainsi pu constater que ce qui était parfois imposé aux uns n'existait pas chez les autres... C'est en comparant et en parlant de ce qui doit être notre cœur de métier que nous pourrions faire évoluer les choses et continuer à nous battre contre les aberrations de cette réforme.

On navigue à vue, merci !

☞ L'Accompagnement Personnalisé a été mis en place de façon très variable que cela soit dans les volumes horaires ou dans la mise en place de groupes. L'AP à effectif réduit n'a jamais pu être systématisé à tous ceux qui le voulaient sous prétexte de DHG. Résultat l'AP se fait donc souvent en classe entière (parfois à 28, 29 !) ou en barrettes impossibles à faire fonctionner efficacement.

☞ Certains se sont vus dire que l'AP devait être obligatoirement transversal, d'autres obligatoirement disciplinaire et pour le reste qu'on saurait se débrouiller suite aux journées de formation de l'année passée (journées au cours desquelles on s'est mis en groupe pour apprendre à...travailler en groupe) !

☞ L'AP est majoritairement dans les EDT, mais, lorsque des barrettes existent, le programme est parfois imposé aux collègues, voire en dehors de leur matière... D'autres ont une totale liberté de programme mais ne fonctionnent pas avec leurs élèves : quel bricolage !

☞ Cela a entraîné des emplois du temps déséquilibrés dans plusieurs établissements. (Par exemple à Vermenton il existe jusqu'à 8 EDT avec un fonctionnement en quartiles)

☞ Tous les enseignants présents ont constaté une surcharge de travail avec des horaires d'enseignement rognés et des temps d'évaluation amoindris : Fin décembre, nombre d'entre nous étaient en retard dans leur programme et avaient pratiqué moins d'évaluations qu'à la même date l'an passé. **En travaillant plus, le résultat est moindre : merci la réforme !**

☞ En outre, chacun doit faire face à la réunionnité : conseil pédagogique, conseil de classe, conseil d'enseignement, conseil de cycle, conseil école-collège.....Ouf !!! et c'est sans parler de pré-conseil de classe pour transformer les compétences en notes (pour l'affectation des 3èmes via Affelnet) ou l'inverse pour évaluer les compétences transversales...

☞ Des bilangues ont été supprimées ou perdent leur sens puisque dans certains collèges les bilangues arrivant en 5èmes sont mélangés avec les 5^{èmes} débutants. L'institution met en difficulté les collègues et fragilisent l'enseignement de certaines langues comme l'allemand. Et en attendant Saint Joseph peut ouvrir du chinois en LV2 et LV3....

☞ L'enseignement des LCA est mis à mal sous le prétexte fallacieux de la démocratisation. Le résultat est pourtant là : fin du grec à Denfert Rochereau, horaires de latin amoindris d'une heure pour chaque niveau et tout cela sans allègement de programme : **Faire mieux avec moins ; on se demande qui est élitiste et qui va réussir avec de telles conditions d'enseignement ? A quand l'AP LCA ?**

☞ En ce qui concerne les EPI, la gestion semble plus souple (peu de collègues se sont vus imposer de faire un EPI) et ces derniers n'apparaissent pas dans les EDT. Cependant, la majorité des collèges n'a pas pu mettre en place de co-animation et moins encore de temps de concertation rémunéré.

☞ Mais surtout dans la réalité il y a une grande difficulté à respecter les volumes horaires des EPI de façon à ce que les élèves aient leur quota à la fois hebdomadaire et annuel, le tout réparti sur les 6 thèmes en 4 ans... Quelle usine à gaz !

QUE DIT L'ADMINISTRATION DE TOUTES CES DIFFÉRENCES ? « C'EST NORMAL, C'EST L'AUTONOMIE ! »

LE BREVET ET LE LSUN

→ Les collègues préparant les 3èmes au nouveau brevet sont laissé(e)s à l'abandon.

- Absence de consignes sur la mise en place de la nouvelle épreuve orale.
- Très grande disparité sur l'organisation et la réalité des parcours et des EPI sensés servir de supports pour cette épreuve
- Aucun nouveau document d'appui pour les écrits depuis les "sujets zéro" malgré des informations officieuses des Inspections Générales indiquant que ces sujets ne donnaient pas satisfaction et qu'un allègement du nombre de documents était, par exemple, prévu, en histoire-géo.

→ A cela s'ajoutent les retards de mise en route du LSUN pourtant imposé pour l'évaluation du contrôle continu du brevet. Dans la majeure partie des établissements, des collègues ont commencé à utiliser les compétences préparées par Pronote et Liberscol (donc par des acteurs hors EN) sans garantie qu'elles soient transférables dans le LSUN. D'autres établissements continuent à utiliser SaCoche.

→ L'évaluation par compétences oblige à multiplier les pages de bulletin (de bilan périodique) en couleurs (ou en nuances de gris). Cela a un coût parfois pris sur les crédits pédagogiques ! De plus, lors du stage syndical, les collègues présent(e)s ont eu des difficultés à comprendre les bulletins anonymés donnés en exemple... Qu'en est-il pour les parents ?

Là encore, l'impréparation et la gabegie sont les premiers résultats d'une réforme appliquée aux forceps.

LA PEDAGOGIE PAR PROJET ET LA PLURIDISCIPLINARITE

Les études sur ces pratiques font toutes état d'éléments positifs MAIS

- Avec de petits groupes
- Sur la base du volontariat
- Avec un temps de concertation permettant de donner de la cohérence aux projets proposés.

ON EN EST LOIN AVEC LA REFORME ACTUELLE

La massification de la transversalité n'est pas en soit un gage de qualité. Au contraire, des collègues qui menaient à bien ce type de projets en ont moins le temps qu'avant !

ATOUTS ET LIMITES DE L'ÉVALUATION PAR COMPÉTENCES

Le SNES n'est pas opposé à une évaluation par compétences mais il tient à ce que cela reste sur la base d'un volontariat respectant la liberté pédagogique. Nous rappelons qu'il n'est pas obligatoire de rentrer des compétences dans la partie « Eléments du programme » et qu'on ne peut pas vous imposer de mode d'évaluation.

Quelques éléments d'informations à prendre en compte

- ⇒ Dans plusieurs pays comme le Canada qui avaient mis en place une évaluation et un enseignement strictement par compétences, un retour en arrière est en train de s'opérer.
- ⇒ En France, une étude de la DEP (Direction des Etudes et de la Prospective) de 2012 indique une légère progression des résultats mais le maintien des inégalités scolaires dans le cadre de l'évaluation par compétences. Elle indique qu'un changement radical du cadre scolaire est nécessaire pour que cette évaluation soit efficiente.

Olivier Thiébaud

Bilangues : combien en restera-t-il à la rentrée 2018 ?

Si on s'en tient au textes relatifs à la réforme du collège (l'arrêté du 19 mai 2015 indique dans son article 8 : « Les élèves qui ont bénéficié de l'enseignement d'une langue vivante étrangère autre que l'anglais à l'école élémentaire peuvent se voir proposer de poursuivre l'apprentissage de cette langue en même temps que l'enseignement de l'anglais dès la classe de 6^{ème}. Le cas échéant, une dotation horaire spécifique peut être attribuée à cette fin »), si les documents fournis par le rectorat sont à jour ... et si l'enseignement des langues vivantes ne se diversifie pas dans le premier degré, alors les seules classes bilangues restantes seront : Briennon, St Valérien, Courson, Joigny, Villeneuve sur Yonne, Denfert Rochereau en allemand, Tonnerre, Saint Georges sur Baulche en allemand, Prévert Migennes, Villeneuve la Guyard et Toucy.

Les autres seront fermées : Camus Auxerre, Bienvenu Martin Auxerre, Ancy le Franc, Saint Fargeau, Aillant sur Tholon, Clavel Avallon, les Chaumes Avallon, Chablisy, Paron, Champs Plaisants Sens, Villeneuve l'Archevêque, Montpezat et Mallarmé Sens, Saint Georges en espagnol, Denfert Rochereau en espagnol et italien.

Quand l'enseignement bilangue reste, l'horaire est diminué dans la langue autre que l'anglais, les élèves sont souvent mélangés dans les autres niveaux avec les élèves qui ont commencé la seconde langue vivante en 5^{ème}.

Pascal Meunier

Compte-rendu du CHSCT Départemental

Le deuxième CHSCTD de l'année s'est tenu le 27 janvier. Nous avons demandé à l'Inspection Académique que les modalités d'accès au RSST (Registre Santé Sécurité Travail) soient plus clairement et largement diffusées à tous les agents sur leurs boîtes mail professionnelles mais aussi par affichage en salle des professeurs.

En attendant ces informations officielles, voici la démarche à suivre lorsque vous constatez et voulez signaler une situation présentant des risques pour votre santé, vos conditions de travail. Vous avez accès au RSST soit par l'intermédiaire de l'agent de prévention de votre établissement, soit directement sur le portail Santé-Sécurité de l'Académie de Dijon. Votre identifiant et votre mot de passe (ceux de votre messagerie professionnelle) vous permettent alors d'effectuer une inscription au RSST. Votre chef de service reçoit ce signalement et prend des mesures pour faire cesser ce risque ou doit se justifier s'il n'en prend pas. Par l'intermédiaire du secrétaire du CHSCT, vos représentants sont destinataires des signalements et s'assurent qu'ils ont bien été pris en considération. N'hésitez pas à les contacter pour toute question, demande d'information.

Face à aux **signalements très nombreux** qui témoignent du **désarroi** et de la **souffrance des collègues** face aux élèves perturbateurs, nous avons demandé et obtenu la création d'un groupe de travail sur ce sujet. Deux réunions sont d'ores et déjà programmées aux mois de mars et mai pour plancher sur cette problématique et y apporter des réponses concrètes. Un second groupe se met en place et portera sur l'amélioration de la sécurité pour les agents qui travaillent en présence de produits toxiques (laboratoires, salles de sciences...) et se réunira en mars.

Claire Thomas

DHG 2017 : les supercherries de la réforme

○ **Février 2016** : pour faire avaler la pilule de la « réforme » des collègues, on nous avait promis que les dotations horaires ne baisseraient pas. Nous avons déjà pu nous rendre compte que c'était une demi-vérité, au regard des dotations notifiées début 2016.

Prenons l'exemple du collège de Paron : il gagnait 10 élèves entre 2015 et 2016, et pourtant voyait sa dotation baisser : 659 heures en 2015 contre une dotation de 657,65 heures en février 2016. Les défenseurs de la réforme demandaient que nous fassions preuve de patience. En effet, les heures de « marge » octroyées pour chaque division n'étaient que de 2h45 la première année : « *attendez 2017, cette marge sera de 3h par classe, vous aurez des moyens pour travailler en petits groupes !* ».

○ **Février 2017** : les enseignants ont la « tête dans le guidon », noyés sous la mise en place des nouveaux programmes, de l'AP, des EPI... Et lorsqu'ils relèvent la tête, c'est pour définitivement se rendre compte qu'on les a dupés !

Dans le même collège de Paron, la DASEN prévoit une baisse de 10 élèves. On retrouve donc le même nombre d'élèves qu'en 2015. Mais la dotation notifiée pour l'année prochaine est de 631 heures, soit **une baisse de 26,65 heures** ! En deux ans, avec le même effectif, Paron a donc perdu 28 heures. Belle supercherrie que celle de la réforme du collège ! On se dirige donc vers des 5^{ème} à 29. Et bien sûr, dans ses estimations, **la DASEN ne compte pas les élèves ULIS**...mais ils seront dans les classes, qui seront donc chargées à 30 ! Travail en petits groupes, vous aviez dit ? Et avec la marge de 3h, on ne nous avait pas dit que les dotations augmenteraient ?

○ **Février 2017 (encore)** : Au même moment, nous recevons une invitation de Madame Partouche (DASEN) et Madame Alexandre-Bailly (Rectrice) à un séminaire « *Réussir ensemble* » dans l'Yonne. La même rectrice qui déplorait le 23 janvier dernier, dans l'Yonne Républicaine : « *Les Bourguignons manquent d'ambition* ». Mais comment réussir sans donner de bonnes conditions de travail à nos élèves ? **Comment être ambitieux sans donner des moyens ?!** C'est pour ce genre de contradictions que le SNES a très vite pressenti les risques de la réforme menée par Madame Vallaud-Belkacem, et a appelé à s'y opposer, tandis que d'autres vantaient les mérites d'une réforme sans moyens ! Encore une fois, on se rend compte que les promesses n'engagent pas ceux qui les tiennent, mais ceux qui les croient...

Renaud Meslin